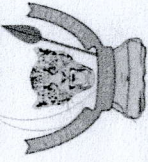


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 152/2024

AUX ETABLISSEMENTS GRADI

Après avoir reçu le contrat du marché n° VPM/MDNAC/CAB/008/2024, conclu avec le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent nonante deux mille deux cent dix, dix-sept centimes (USD 192 210,17) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille trois cent quarante-cinq, quarante-sept centimes (USD 1 345, 47), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 16/08/2024.

Directeur Administratif et Financier



M. Claude KAYEMBE MBAYE
Directeur Général